

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA DROME

Créée par arrêté préfectoral n°4566 du 28 décembre 1993

DELIBERATION n°2022-05

Séance du 28 juin 2022

OBJET : VALIDATION DU PROJET DE RUPTURE AGRICOLE VERS UNE GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR FAIRE FACE AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à neuf heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Allex, sous la Présidence de Monsieur Pierre LESPETS.

Membres présents : 25 Nombre de mandats : 11 Soit 36 votants sur 52 membres

Membres présents :

BAUDIN Pascal	CC Diois	MAGNON Gilles	CC Crestois Pays Saillans
a mandat de Jean ARAMBURU		a mandat de Jacques LADEGAILLERIE	
BAUDOIN Jean-Louis	Mairie St-Benoit-en-Diois	MARION Christine	Mairie Grâne
a mandat de Alain BONNARD		a mandat de Jean-Marie BOUVIER	
BAUGIRAUD Marc	CLCV	MARTIN Freddy	Mairie Saillans
a mandat de FHPA		MASSE Yannick	Mairie Aubenasson
BLANC Ludwig	SID	MATHIEU Roger	FRAPNA
CAILLET Christian	SM Scot Vallée Drôme	a mandat de Agribiodrôme	
CHARMET Martine	CD 26	MATRON Jean-Pierre	OFB
a mandat de Daniel GILLES		MICHEL-DANSAC Marie-Thérèse, Assoc. riverains	
CHAVE Philippe	Mairie Livron	Prentegarde	
GAMACCHIO Christian	FDPMA	SIVADE Eve	Agence de l'eau
GIRARD André	Assoc. Moulins et canaux	a mandat de DREAL	
GREGOIRE Emmanuel	ADARII	TESSERON Françoise	Mairie de Die
LEMERCIER Christophe	Mairie Crest	a mandat de Rémi REY	
a mandat de Gérard CROZIER		TRON Frédéric	SMRD
LESPETS Pierre	Mairie Loriol, Pdt CLE	VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc
a mandat de Justine DANCHIN		VITALI Hervé	SD-JES
OMNES Olivann	ONF		

Services présents :

ARNAUD David	SMRD	LESAFFRE Nathalie	CD26
CHEVALIER Elise	CCVD	PAYAN Charlene	SMRD
CHRISTIN Fabien	CEREG	PETIT-JEAN Claire	SMRD
DUVAL Jérôme	SMRD	ROSSI Cécile	SCOT Basse vallée Drôme
EUDES Isabelle	Agence de l'eau		
FREY Sara	CCVD	<u>Observateurs et invités :</u>	
GUILLERMIN Sandie	Agence de l'eau	DERONZIER Sophie	
LABAT Florian	SMPAS	LARIVE Jean	
LASAUSSE Sophie	SID	VEYRET Claude	
		Equipe Kamea Meah	

Membres excusés :

ACQUISTAPACE Salomé	UNICEM	CROZIER Gérard	CCVD
ARAMBURU Jean	Mairie Valdrôme	DANCHIN Justine	Mairie Luc-en-Diois
AURIAS Claude	Région AURA	FOURNIE Josette	Agribiodrôme
BON Serge	Chambre Agriculture	GAGNIER Gérard	PNR Vercors
BONNARD Alain	Mairie de St-Benoit-en-Diois	LADEGAILLERIE Jacques	CD26
BOUVIER Jean-Marc	SIGMA	JEUNE Alain	CRPF
BREYNAT Philippe	CA26-OUGC	PERRY Sylvain	CNR
CAMBE Stéphanie	Sous-préfecture de Die	PHELIPPEAU Eric	CD26
CARSANA Olivier	DDT	REY Rémi	Mairie Saint-Roman
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS	VINAY Dominique	Maire Pontaix

Représentants excusés : CCI, Fédération de chasse,
F. Hôtellerie Plein Air (FHPA), CDCK, OUGC, Préfet
coordonnateur de bassin, DREAL

**OBJET : VALIDATION DU PROJET DE RUPTURE AGRICOLE VERS UNE
GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR FAIRE FACE AUX
EVOLUTIONS CLIMATIQUES**

Vu le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 adopté par le Comité de Bassin le 18 mars 2022,

Vu le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin de la Drôme validé par la CLE le 29 juin 2021,

Vu le projet de rupture agricole présenté par la Communauté de Communes du Val de Drôme vers une gestion intégrée de la ressource en eau pour faire face aux évolutions climatiques ; ce projet comportant 2 axes :

- Axe 1 : inventaire de sites potentiels de retenues collinaires, à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Drôme et de la Communauté de Communes du Crestois Pays de Saillans et en partenariat avec le Syndicat d'Irrigation Drômois,
- Axe 2 : programme de gestion intégrée de l'eau en agriculture en réponse à la prospective agricole 2050 (projet déposé en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »),

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré valablement,

A la majorité de ses membres présents ou représentés,

Partage la volonté du « projet de rupture agricole vers une gestion intégrée de la ressource en eau pour faire face aux évolutions climatiques » portée par la CCVD,

Dit la nécessité de mener de front l'axe 1 et l'axe 2 du projet pour accompagner la rupture attendue dans le cadre d'une démarche globale,

Invite le maître d'ouvrage et ses partenaires à conduire le dialogue territorial nécessaire à cette réflexion en s'appuyant sur les instances de gouvernance de la CLE et à les associer à chacune des étapes,

Souligne la nécessité d'intégrer le projet dans l'approche globale et planifiée par la CLE pour « élaborer un plan d'actions plus engageant et multi-solutions priorisant la sobriété et les économies d'eau » acté dans sa délibération du 26/06/2021,

Souligne la nécessité d'articuler l'étude de faisabilité ciblée à l'axe 1 avec l'étude prospective pour l'adaptation des usages anthropiques du bassin versant de la Drôme au changement climatique - « SAGE Drôme 2050 », portée par la CLE,

Souhaite, en parallèle, que les efforts réalisés jusque-là par le monde agricole sur les économies d'eau soient mis en évidence et traduits en volumes afin d'éclairer les gains toujours envisageables,

Suggère que l'étude de faisabilité, qui vise notamment à identifier les sites de stockage et les volumes substitués, intègre également une première évaluation des coûts, et fasse l'objet d'un examen par les différents partenaires concernés,

Rappelle que la solution technique choisie devra découler d'un processus basé sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser conduisant à la production de différents scénarios comparés dans le cadre d'une analyse coût-bénéfice,

Invite à élargir le périmètre de la réflexion à l'échelle du bassin versant de la Drôme et à intégrer la Communauté de Communes du Diois,

Valide, sur ces bases, le projet de rupture agricole vers une gestion intégrée de la ressource en eau pour faire face aux évolutions climatiques.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau,

Pierre LESPETS



